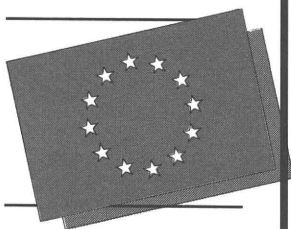


Commission des
Communautés
européennes

Bulletin mensuel
du Bureau
en Belgique



Adresse provisoire :
99, rue Joseph II
1040 Bruxelles

Sommaire

- 2-3 Karel Van Miert
- 4 Economie soviétique
- 4-5 UEM
- 6 Coopération avec l'Afrique
- 7 MEDIA

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR 1991 :

LE MOMENT DE VERITE

Devant le Parlement européen, le 23 janvier, le Président de la Commission, M. Jacques Delors, a commenté le programme de travail de la Commission pour l'année 1991.

„Le but de l'Acte unique, il convient de le rappeler sans cesse, c'est d'organiser un espace économique et social fondé sur les stimulations d'un grand marché sans frontières et sur les réussites des politiques communes. Mais la déception est bien là. L'écart le plus flagrant réside bien dans les lenteurs de la concrétisation de la dimension sociale.

Bien que la Commission ait tenu ses engagements, bien que ma collègue, Mme Papandreou, ait déployé tout son talent pour convaincre et trouver les accords nécessaires, bien que le Parlement soutienne cet effort sur les textes considérés comme les plus significatifs de cet élan – travail atypique, aménagement du temps de travail, information-consultation des travailleurs –, nous n'avons pas atteint, du point de vue des décisions, les objectifs que nous nous étions fixés.

Je peux vous dire (en accord avec la présidence luxembourgeoise) que le moment de vérité est arrivé. La présidence à l'intention de clarifier le débat au Conseil des ministres en distinguant le fond des problèmes du cadre juridique. Chacun pourra alors vérifier le degré de consensus qui existe entre les Douze

pour réaliser cette dimension sociale et la volonté de faire avancer, outre les textes en attente, les différentes initiatives qui viendront en 1991 compléter la mise en œuvre du programme d'action. Elles traiteront notamment – et ma liste n'est pas exhaustive – des conditions d'emploi et de rémunération (licenciement collectif, sous-traitance, rémunération équitable), des relations professionnelles (participation des travailleurs), de la santé et de la sécurité ou de l'accès à la formation professionnelle.



VERS L'OBJECTIF 1992 ET LE GRAND MARCHÉ SANS FRONTIÈRES

Avec les politiques communes, le cœur de notre action, ce dont dépendront notre prospérité et notre rôle dans le monde, continuera d'être la réalisation d'un grand marché sans frontières intérieures.

Les éléments essentiels de l'architecture du marché unique sont en place : le cap symbolique des 200 mesures, sur les 282 prévues, a été dépassé et le grand marché est déjà une réalité. Des directives importantes sont entrées en vigueur – je pense, par exemple, à l'équivalence des

diplômes d'enseignement supérieur –. Il faut souligner aussi l'application pleine de la politique de la concurrence, y compris les dispositions sur les fusions et concentrations des entreprises.

Toutes les propositions de la Commission sont désormais sur la table. Le Parlement a joué pleinement son rôle dans leur examen et la procédure de coopération a révélé son efficacité. C'est au Conseil qu'incombe en fait l'essentiel du respect de l'échéance.

Il lui faudra adopter quelque 80 directives cette année – c'est là un objectif particulièrement ambitieux – si l'on veut laisser le temps voulu aux Etats membres pour transposer ces directives dans leur législation nationale. Or vous savez que, dans ce domaine, bien des progrès restent à accomplir.

Il importe, je vous l'ai dit, de maintenir une pression de tous les instants pour que soit achevée dès 1991 la préparation de l'espace sans frontières intérieures : il nous faut encore accorder nos ambitions extérieures à notre prospérité. Mais nous sommes déjà dans l'au-delà de 1992 et notre détermination ne saurait sans risque se démentir.”



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Médicaments et publicité - Les médicaments délivrés uniquement sur prescription médicale ne peuvent faire l'objet d'une publicité auprès du public. Tel est le contenu essentiel de l'avis adopté à l'unanimité par le Comité Economique et Social de la Communauté européenne (CES). Mais le CES demande que soit établie plus clairement la distinction entre publicité et information. Pour le CES, la publicité ne saurait se substituer à l'information assurée par les professionnels de la santé ou par la notice d'emploi.

AGRICULTURE

2ème tranche FEOGA - La Commission a octroyé un concours de 159,5 millions d'écus à 417 projets agricoles relatifs à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

12 projets belges sont ainsi soutenus pour un montant de 93,75 millions de francs belges.

Les principaux secteurs concernés sont ceux des fruits et légumes et de la viande. En Belgique, ces investissements servent principalement à la modernisation des abattoirs et à leur mise en conformité avec les règles communautaires en matière d'hygiène ainsi qu'à des ateliers de découpe et des centres de transformation des viandes.

FISCALITE

Comité de réflexion - Le 21 janvier le comité de réflexion sur la fiscalité des entreprises a tenu sa première réunion à Bruxelles. Il a évoqué le cadre futur des dispositions fiscales applicables aux entreprises dans la Communauté européenne. A la demande de Madame Scrivener, commissaire européen en charge de la fiscalité, le comité s'efforcera de déterminer si de nouvelles initiatives communautaires s'imposent en matière de fiscalité des entreprises dans la perspective de l'achèvement du marché unique, et quelles formes elles devraient revêtir. Madame Scrivener a recommandé au comité de proposer à la Commission des mesures aussi concrètes que possible. Parmi les membres de ce comité composé d'experts indépendants, le professeur Frans Vanistendael de l'Université de Louvain (KUL).

KAREL VAN MIERT PLAN MARSHALL POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET RAPPORT MITIGE POUR LA BELGIQUE

„La crise du Golfe l'a bien montré : lorsque les choses deviennent sérieuses, on ne va pas très loin avec la simple concertation politique européenne. Il faut un véritable moteur; la Commission est donc fondée à demander la mise en œuvre de procédures véritablement communautaires allant beaucoup plus loin en matière de coopération politique et de sécurité. Côté économique et monétaire, parallèlement au système de Banque Centrale européenne, il faudra augmenter les compétences de la Commission si l'on veut que l'Union Economique et Monétaire fonctionne. L'expérience a montré que la divergence entre les Etats membres s'accroît lorsqu'ils ne suivent pas les orientations communautaires”.

C'est par ce propos que Karel Van Miert, membre de la Commission des CE, ouvre l'entretien accordé à EURinfo à l'occasion de son bilan à mi-mandat.

EURinfo (EI) : *Transports, consommateurs, crédits et investissements sont les trois secteurs de*

voire compétence. Que peut en attendre le simple citoyen au 1er janvier 1993, date de l'avènement du grand marché ?

Karel Van Miert (KVM) : En matière de transports, le citoyen européen est habitué à un système très performant. Mais la croissance économique entraîne une saturation croissante des routes, une pollution sonore et atmosphérique, et des risques de sécurité. Si rien n'est fait, cela créera des blocages inacceptables. C'est pourquoi la Commission a proposé d'accroître le volume de marchandises transportées par chemin de fer et bateau; elle a fixé la longueur maximale des camions et a augmenté leur sécurité en imposant des garde-boue et une construction plus sûre. La vitesse est désormais limitée et contrôlée, ainsi que le bruit (84 décibels aujourd'hui, 80 prochainement).

EI : *Et les consommateurs ?*

KVM : Côté consommateurs, la Commission n'a pas chômé : ainsi, les acheteurs de voyages à forfait ont désormais un recours contre le vendeur si celui-ci n'a pas livré un produit conforme à ses promesses. En cas de surréservation (overbooking), les voyageurs ont droit à une indemnisation; l'attribution des places restantes doit se faire selon certaines règles. Le coût du crédit à la consommation doit être clair et ferme : finis les coûts supplémentaires qui, dans certains pays, transforment le taux annoncé de 10 % en taux final de 13 à 14 %. Autres propositions : on ne pourra introduire sur le marché communautaire que des produits sûrs, qu'ils soient fabriqués dans la Communauté ou importés; les clauses de contrat destinées à tromper le consommateur seront nulles de plein droit. J'ai inauguré récemment à Lille la première agence européenne d'information sur la consommation : les consommateurs peuvent y être informés sur les caractéristiques des biens et des services achetés hors du pays et sur la défense de leurs droits. Enfin, si votre chauffage explose et cause des dégâts, ce n'est plus à vous de prouver la faute de votre installateur, mais à

lui de démontrer qu'il n'est pas en tort (renversement de la charge de la preuve).

EI : *Le rôle accru du Conseil européen, qui réunit chefs d'Etat et de gouvernement, ne portera-t-il pas préjudice à celui de la Commission ?*

KVM : Le Conseil européen, qui se réunit trois ou quatre fois par an, pour débloquer certaines situations et tracer les grandes orientations, n'est pas un gouvernement. Au quotidien, il faut une institution qui remplisse cette fonction 24 heures sur 24 : c'est la Commission. Il n'y a pas de conflit entre l'accroissement du rôle du Conseil européen et de celui de la Commission. Ce qui serait inquiétant, ce serait un déséquilibre croissant entre les deux.

EI : *La politique agricole commune (PAC) continue à se tailler la part du lion du budget. Faut-il la réformer ?*

KVM : Le coût de la PAC variera en fonction des réformes envisagées. Une chose est certaine : le système actuel est impayable à terme. Il a en outre conduit à une situation où 20 % seulement des entreprises agricoles (les grandes, celles qui en ont le moins besoin) touchent 80 % des ressources communautaires. Il faut continuer à assurer un revenu décent aux agriculteurs, maintenir la solidarité entre eux, la libre circulation des produits, la préférence communautaire et le soutien des exploitations familiales. Toute réforme devra prendre ces principes en compte.

EI : *Cela aura-t-il de répercussions sur la négociation du GATT ?*

KVM : Indirectement oui. L'annonce d'une intention de réforme dans ce domaine aura valeur de signal politique adressé aux partenaires; cela pourra créer un climat différent, dans lequel les efforts faits par la Commission pourront être appréciés de manière plus positive. Mais nouvelles propositions prendront du temps.

EI : *L'importance des ressources financières mobilisées au profit*

de l'Europe centrale et orientale suscite des craintes : les pays tiers, et notamment ceux en voie de développement ne vont-ils pas être lésés ?

KVM : Ils craignent que l'effet dit de proximité ne détourne la Communauté de ses engagements. Le grand problème, c'est d'obtenir les ressources financières nécessaires pour remplir de nouveaux engagements. Pour les pays ACP, c'est chose faite grâce à la nouvelle Convention de Lomé. Ce qu'il faut pour l'Europe centrale et orientale, c'est un Plan Marshall : il est de l'intérêt même de la Communauté d'aider ces pays dans la voie de l'économie de marché et du pluralisme démocratique. Même chose pour les pays méditerranéens. Y est-on politiquement disposé ?

EI : Comment notez-vous l'élève belge en classe d'intégration européenne ?

KVM : C'est un rapport mitigé : sur certains plans, les contributions belges sont marquantes, il en va ainsi de l'Union politique, des propositions des Ministres Maystadt en matière d'Union économique et monétaire, Claes pour les consommateurs ou encore Dehaene dans le domaine des transports. Ailleurs et, notamment en ce qui concerne la transposition en droit belge de la législation communautaire, c'est moins brillant. On dira : „Peut faire mieux”. Mais la Belgique demeure fondamentalement favorable à une intégration européenne plus poussée.



CONSOMMATEURS

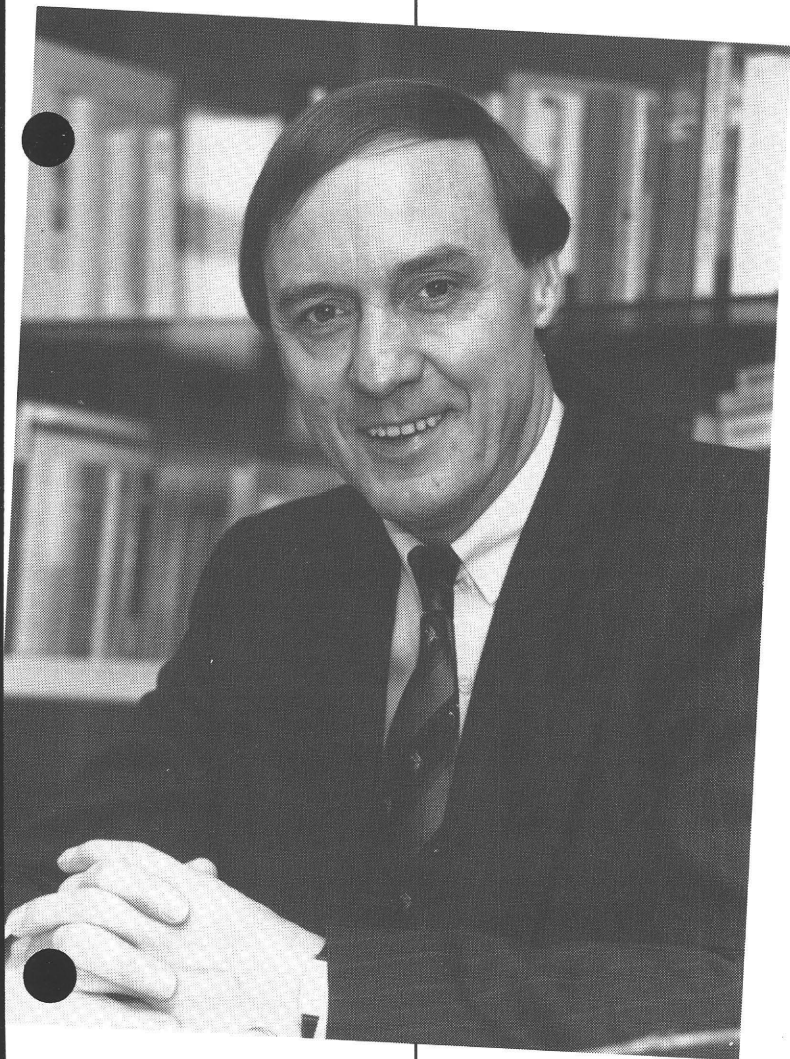
Nouvelle Agence européenne – La première Agence européenne d'information sur la consommation a été inaugurée le 15 janvier dernier à Lille par le commissaire européen chargé de la protection des consommateurs, M. Karel Van Miert.

Elle se base sur l'expérience des organisations de consommateurs existants en matière d'information et de guidance. Elle permet aux consommateurs français mais aussi belges de s'informer sur les directives européennes, les régimes commerciaux et juridiques.

Dans son discours inaugural, le commissaire européen a tenu à souligner „qu'une de ses principales préoccupations a été de montrer que l'achèvement du marché intérieur ne se fera pas seulement au bénéfice des producteurs, mais qu'il aura aussi un impact bénéfique sur la vie quotidienne des 340 millions de consommateurs des douze Etats membres”.

RECHERCHE INDUSTRIELLE

Fin de procédure contre le FIOV – En juillet dernier la Commission européenne entamait une procédure à l'égard du projet d'arrêté de l'Exécutif flamand relatif au Fonds pour la Promotion de la Recherche Industrielle en Flandre (FIOV). (voir EURinfo n° 150) Suite à des modifications apportées par les autorités régionales flamandes la Commission a décidé de clore la procédure et d'accorder à la Région flamande une dérogation aux aides d'Etat destinées à soutenir le développement de certains secteurs d'activité économique. Cette dérogation reste toutefois compatible avec le marché commun. La Commission a pris sa décision suite à la garantie des autorités flamandes stipulant que les subventions à la recherche industrielle en Flandre n'excéderaient pas le niveau normalement acceptable. De plus, les autorités régionales ont accepté d'établir une liste annuelle des entreprises bénéficiant des subventions.



EMPLOI

Chômage régional - L'Office statistique de la Communauté a examiné l'évolution du chômage dans les régions de la Communauté entre avril 1989 et avril 1990, comparant l'évolution avec la moyenne de la Communauté qui a baissé de 9 % à 8,3 %. Le mouvement de baisse touche pratiquement neuf régions sur dix. En Belgique, les taux ont baissé dans toutes les régions et le chômage s'établit comme suit entre le minimum et le maximum en avril 1990 : West-Vlaanderen 3,7 % et Hainaut 13,1 %. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux de chômage dans la CE est en baisse. Le taux des hommes est passé de 7,2 % à 6,5 % et celui des femmes de 11,8 % à 11,1 %.

Dans toutes les régions (sauf au Royaume-Uni) le taux de chômage des hommes est inférieur à celui des femmes. L'écart reste élevé mais a quelque peu diminué. Quant au taux de chômage des jeunes il a baissé de 17,3 % en avril 1989 à 15,5 % en avril 1990 en moyenne communautaire même si les jeunes restent la catégorie sociale la plus touchée.

AIDE D'ETAT

Feu vert pour PME wallonnes - La Région wallonne a obtenu le feu vert de la Commission pour modifier l'application des aides prévues aux petites et moyennes entreprises prévues par la loi belge d'août 1978. Cette loi organise des aides à l'investissement sous forme de bonifications d'intérêts. L'entreprise qui a recours à l'autofinancement dans le cadre d'investissements est gratifiée d'une prime en capital équivalente à la bonification dont elle aurait bénéficié si elle avait emprunté. De plus, pour les PME employant moins de vingt travailleurs, la loi de 1978 prévoit des primes à la création d'emplois. Souhaitant élargir le champ d'application de ces aides, la Région wallonne souhaitait que la loi soit étendue aux entreprises comptant jusqu'à 250 employés contre 50 précédemment. La Région avait besoin de l'autorisation de la Commission au titre de l'article 92 du traité CEE qui régit les aides d'Etat.

L'ECONOMIE SOVIETIQUE A BESOIN DE FEDERALISME

Lors de sa réunion à Dublin les 25 et 26 juin 1990, le Conseil européen a demandé à la Commission d'analyser la possibilité et l'opportunité d'accorder des crédits à court terme et une aide à plus long terme pour favoriser la réforme structurelle en Union soviétique.

Au cours de la visite du président Delors à Moscou, du 17 au 20 juillet 1990, un examen de l'ouverture de l'économie soviétique et de son intégration dans l'économie mondiale a été effectué. Deux autres questions sont apparues : la stabilisation économique accélérerait-elle le rythme des réformes constitutionnelles, et le transfert de pouvoirs aux Républiques serait-il compatible avec un marché unique ?

A l'automne de 1990, le Soviet suprême a conféré au président M. Gorbatchev le droit de gouverner par décrets. Les orientations et les programmes élaborés visent trois objectifs majeurs : 1 la stabilisation, ou comment éviter le risque d'hyperinflation; 2 la libéralisation, à savoir la construction d'une économie de marché en quatre étapes (sur environ deux ans) avec, notamment, la privatisation et la libéralisation des prix; 3 la dévolution de compétences ou le transfert de pouvoirs économiques, c'est-à-dire la détermination des compétences respectives des Républiques et du gouvernement de l'Union.

Fédéralisme et réforme

Dans l'étude de la Commission intitulée „Stabilisation, libéralisation et dévolution de compé-

tences”, l'autonomie des Républiques est envisagée. (1) L'analyse montre qu'une concurrence entre les Républiques comporte à la fois des avantages et des coûts. D'un point de vue économique, on peut soutenir la thèse qu'un certain degré de décentralisation et de concurrence dans le processus de réforme procurerait des avantages. La grande hétérogénéité de l'Union soviétique en ce qui concerne le niveau de développement et le degré d'ouverture au reste du monde plaide en faveur d'un rythme de réformes différenciés. De plus, les Républiques les plus réformistes pourraient sans doute expérimenter différentes méthodes de réforme pour le compte des autres, ce qui pourrait accélérer l'émergence des politiques les plus prometteuses. La décentralisation et l'initiative locale peuvent également offrir certaines garanties contre les risques de retour en arrière.

Finalement, il est indispensable qu'au niveau des Républiques, les autorités possèdent un degré élevé de légitimité politique. Toutefois, le coût d'une concurrence entre régimes est bien connu. Tout d'abord, la concurrence dans la définition des règles menace de renforcer les nationalismes et les particularismes locaux pour aboutir finalement à une fragmentation politique et économique généralisée de l'Union. Ensuite, toute République qui chercherait à libéraliser son économie de façon indépendante arriverait sans doute à la conclusion qu'elle devrait devenir un Etat indépendant. Les avantages d'une telle sécession ne seraient supérieurs aux coûts que si l'Union s'avérait incapable de réaliser les réformes fondamentales.

Laurence MACHIELS

(1) *Stabilisation, libéralisation et dévolution de compétences. Evaluation de la situation économique et du processus de réforme en Union soviétique.* Commission des Communautés européennes, Direction générale des affaires économiques et financières. Economie européenne, n° 45, décembre 1990, 203 pp. En vente à l'Office des publications officielles des CE.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE: REGARD SUR LA SITUATION ACTUELLE

Au cours d'un lunch-débat, organisé par la Maison de l'Europe de Bruxelles au Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, le 31 janvier dernier, Theo Peeters, Président de la BBL, et Jean-Jacques Rey, Directeur à la Banque Nationale de Belgique, ont procédé à un échange de vue au sujet de l'Union économique et monétaire (UEM). Ces deux interventions personnelles intègrent l'UEM dans une perspective moyen terme sans négliger pour autant les défis de cette entreprise d'intégration communautaire. EURinfo a extrait quelques éléments significatifs de ces deux interventions.

Theo Peeters se demande quelles seront les implications de l'unification monétaire en Europe et en quoi cela va-t-il changer nos vies d'avoir une monnaie unique en Europe.

Sur le contenu d'une union monétaire, il estime que le grand public devra s'habituer à mesurer les valeurs et les prix dans une autre unité qui s'appellera peut-être l'écu. Notre vie sera simplifiée : non seulement nos voyages à l'étranger, mais aussi nos décisions d'achats de biens sur tout le territoire de la Communauté ou encore le placement de notre épargne.

De son côté, Jean-Jacques Rey constate que la Communauté s'est sensiblement rapprochée d'une zone de stabilité. Elle a continué à niveler son territoire

économique en supprimant des obstacles aux échanges. Dans de nombreux pays, la santé financière des entreprises s'est améliorée et la dépendance pétrolière de la Communauté a considérablement diminué.

Les conditions

Malheureusement, estime Theo Peeters, dans un espace économique hétérogène, l'union monétaire ne va pas de soi, particulièrement lorsqu'il n'y a pas, au départ, un pouvoir politique unique qui impose l'utilisation d'une seule monnaie sur le territoire qu'il contrôle. Le rapprochement des monnaies européennes implique, selon lui, que les Etats nationaux renoncent à deux instruments de leur politique : d'une part, la possibilité de mener une politique monétaire autonome et, d'autre part, la possibilité d'utiliser le taux de change, c'est-à-dire de dévaluer ou de réévaluer la monnaie nationale.

Mais quelle sera le contenu de l'intégration financière européenne ? s'interroge Theo Peeters.

Celle-ci est une composante essentielle du grand marché de 1992. C'est également une nécessité économique pour encourager l'épargne européenne. Enfin cette intégration financière appelle nécessairement l'intégration des monnaies européennes.

Pour Jean-Jacques Rey, dans la troisième étape de l'UEM, il s'agit de réaliser trois unions : une union monétaire, une union économique et une union politique. La grande originalité de l'union monétaire sera de créer une souveraineté monétaire unique qui n'a pas sa contrepartie dans une souveraineté politique unique.

Les difficultés

Deux points paraissent importants à Theo Peeters. La création d'un espace financier européen est un progrès, mais il ne croit pas que ce progrès va résoudre tous les problèmes financiers. Mais comme l'Euromarché des années 1970, l'espace financier européen est aujourd'hui un marché de plus en plus libre et dérégulé. Pour lui, dans le contexte européen, la libération des mouvements de

capitaux intervient entre des Etats nationaux. Cette concurrence se manifeste notamment sur le plan fiscal mais elle se joue également sur le plan de la réglementation.

Mais Jean-Jacques Rey ne néglige pas l'existence des difficultés pour l'union monétaire à la troisième étape. Ainsi, il y a la réserve du Royaume-Uni, qui ne veut pas s'engager sur l'objectif d'une monnaie unique et d'une politique monétaire unique. Une autre difficulté réside dans les rapports entre le pouvoir politique et l'autorité monétaire pour le partage des responsabilités en matière de politique de change. Le problème de l'union économique consiste, à son avis, à trouver le moyen de renforcer la capacité de décision des institutions de la Communauté.

L'avenir

Pour Theo Peeters, dans les années qui viennent, les Européens devront être attentifs au

caractère fortement dérégulé du marché financier européen qui se met en place. Et les difficultés dans lesquelles se débat actuellement le système bancaire aux Etats-Unis, sont là pour nous montrer que la dérégulation financière peut aller trop loin.

Et Jean-Jacques Rey de se poser la question : „Dans l'horizon plus immédiat va-t-on créer une nouvelle institution purement transitoire, ayant vocation à disparaître dès que le moment est venu de passer à la troisième étape” ?

D'un commun accord, les deux orateurs ont conclu que, de toute manière, il faudra aussi veiller à ce qu'une monnaie européenne trouve un accueil auprès du public auquel elle est destinée.



Theo Peeters



Jean-Jacques Rey



TRANSPORT

Rapport des experts - L'ensemble du système européen des transports est menacé d'une crise grave, provoquée notamment par la saturation du trafic automobile, par les nuisances causées à l'environnement et par un manque de ressources énergétiques. Telle est la principale conclusion d'un rapport rédigé par un groupe d'experts auquel le Commissaire européen responsable du transport, M. Karel Van Miert, a confié la mission de présenter un plan global des réformes nécessaires et des difficultés qui attendent, à moyen et long terme, le secteur des transports dans la Communauté européenne. Les conclusions des experts sont formelles : la mise en place d'une politique commune des transports „cohérente et volontariste”, établissant un nouvel équilibre entre le transport, l'environnement et l'économie dans l'Europe des Douze est urgente.

Pour sa part la Commission vient d'adopter un programme triennal pour financer des infrastructures routières et ferroviaires au titre de la politique européenne des transports.

POLITIQUES REGIONALES

Réseaux urbains et régionaux - La Commission a décidé de cofinancer des réseaux destinés à améliorer la coopération entre les régions et les villes. Un crédit de 18 millions d'écus a été alloué par le Fonds européen de développement régional (FEDER) en vue de contribuer à la création de 12 réseaux dans la Communauté pour un coût total de 31 millions d'écus. Pour M. Bruce Millan, commissaire responsable des politiques régionales, „la Commission espère que ces réseaux contribueront à l'objectif global de cohésion économique et sociale en Europe en développant le sens de la solidarité et de l'identité de vues entre les régions et les villes sur tout le territoire de la Communauté”. Parmi les projets-pilotes, celui de Bruxelles s'applique aux communes d'Anderlecht et de Saint-Gilles. Il concerne le développement de compétences techniques dans l'application des connaissances scientifiques et technologiques à la petite entreprise. L'intervention communautaire dans ce projet est de 2,9 millions d'écus sur 5,3 millions d'écus soit 57 %.

FEMMES D'EUROPE

Le Prix Femmes d'Europe, soutenu par la Commission des Communautés Européennes, est attribué chaque année lors du Sommet Européen du mois de décembre. C'est à Dublin que Mary Robinson, récemment élue à la Présidence de l'Irlande et lauréate du Prix en 1988, remettra le symbole du Prix de la Femme d'Europe 1990 à la lauréate grecque Niki Goulandris.

Niki Goulandris a été choisie pour ses actions dynamiques dans des campagnes d'information sur l'environnement, en Grèce et dans d'autres pays d'Europe. Vice-présidente et co-fondatrice du Musée Goulandris d'Histoire Naturelle, elle contribue à la cause de l'environnement menacé en Grèce et, plus, largement, dans la région méditerranéenne.

Cette année, les lauréates des 12 pays ont été présentées à Bruxelles, le 7 décembre dernier, en présence de M. Ch.-F. Nothomb, Président de la Chambre des Représentants et de Mme A.-M. Lizin, Secrétaire d'Etat à l'Europe 1992. Un jury européen, composé d'une trentaine de personnalités et de journalistes des pays membres, s'est réuni le même jour pour élire la Femme d'Europe. Les résultats ont été proclamés à Bruxelles, le samedi 8 décembre, par M. J. Chabert, vice-président de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour la Belgique, le jury a choisi l'actrice, metteur en scène et traductrice **Angeles Munoz**. Elle a créé *Contrastes*, une association européenne pour la traduction des textes de théâtre qui permet aux écrivains, metteurs en scène et traducteurs de se regrouper pour une meilleure circulation des textes européens.

Laurence MACHIELS

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 99, rue Joseph II, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

Concurrence - Le dix-neuvième Rapport sur la politique de concurrence 1989, une publication annuelle de la Commission européenne, est paru. Ce rapport est publié en relation avec

• • •

OUI, L'AFRIQUE EXISTE TOUJOURS !

La crise du Golfe, avec ses implications militaires et ses répercussions réelles ou prévisibles sur notre mode de vie, monopolise les canaux d'information. Or, pendant ce temps, d'autres événements, importants ou graves, se produisent dans le monde, notamment en Afrique. Plus de 20 millions d'Africains sont en train de mourir de faim. La guerre civile au Libéria n'a pas fini de produire ses effets, plusieurs pays connaissent de très graves troubles politiques...

La Commission, comme tous les grands organismes internationaux, accorde bien sûr une attention prioritaire à la crise du Golfe mais les activités de coopération avec l'Afrique n'en ont pas été ralenties pour autant. A titre indicatif, dressons ici un tableau provisoire des principales décisions prises ou proposées par la Commission des CE en matière de coopération au développement avec l'Afrique pour les quatre derniers mois de 1990.

Fonds Européen de Développement

En décembre 89, la CE et 68 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont signé la quatrième

Convention de Lomé. Avant la ratification par les autorités compétentes des pays signataires, Lomé IV n'est pas encore entrée officiellement en application et l'on connaît actuellement une phase transitoire, qui n'empêche d'ailleurs nullement la mise en œuvre d'actions de coopération. La Convention de Lomé est financée par les contributions des Etats membres de la CE au Fonds Européen de Développement. C'est sur le 6e FED (Lomé III) que sont dégagés les moyens financiers nécessaires à ces actions de coopération à long terme.

Voici les principales décisions prises dernièrement par la Commission après avis favorable du comité du FED :

- le 28 septembre 90, 24 millions d'écus pour un programme de protection de la forêt tropicale dans sept pays d'Afrique centrale et occidentale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tome e Principe, Zaïre). C'est le plus grand projet de protection de l'environnement décidé par la Commission en dehors de la Communauté.

- le 2 octobre, diverses décisions d'attribuer des aides non remboursables ou des prêts pour le développement du commerce extérieur éthiopien, l'épierrage de terres cultivables à l'Ile Maurice, pour l'étude et la réalisation de la

route Tillabéry-Gao, entre Niamey et Bamako (Niger-Mali) et pour faciliter la réinsertion économique au Sénégal de personnes expulsées de Mauritanie.

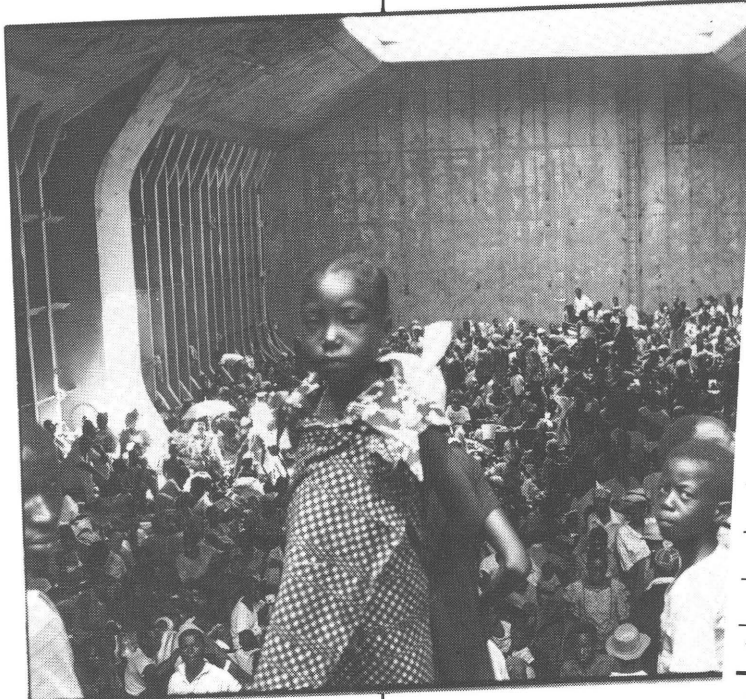
- le 6 novembre, décisions pour l'assainissement de la Ville de Luanda en Angola, pour un programme sectoriel d'importation en Ethiopie (engrais, matériel agricole...), pour le développement de l'élevage en Tanzanie.

- le 29 novembre, décision pour un prêt et un don au Sénégal dans le cadre du programme d'ajustement structurel des transports, plus spécifiquement pour des travaux sur l'axe routier Dakar-St Louis.

Signalons aussi que le 19 décembre 1990, la Namibie est officiellement devenue le 69e signataire ACP de la Convention de Lomé.

Aides d'urgence

La Communauté dispose d'autres instruments de coopération au développement, dont l'aide d'urgence. Cette forme d'aide, réservée aux situations exceptionnellement graves, devient tragiquement récurrente



Aide d'urgence de la CE en Afrique entre septembre et décembre 1990

Pays	Montant (*)	Destinataires et moyens
Libéria	1.100	500.000 personnes déplacées, médicaments et matériel médical
Guinée	2.250	250.000 réfugiés du Libéria, aide médicale
Côte d'Ivoire	800	150.000 réfugiés
Sierra Leone	550	60.000 réfugiés
Ghana	300	produits de base pour 34.000 Ghanéens rapatriés du Libéria
Zaïre	230	aide à 30.000 réfugiés fuyant le Soudan et l'Ouganda
Libéria	650	aide aux populations affectées par les combats
Rwanda	125	biens de première nécessité aux populations affectées par les événements (lutte armée)
Ethiopie	6.000	secours aux personnes affectées par les famines et les situations de conflit: entre novembre 89 et novembre 90, le total de l'aide d'urgence de la Communauté à l'Ethiopie a été de 83 millions d'écus (+ 82 millions fournis directement par les Etats membres)
Ouganda	650	assistance aux nouveaux réfugiés rwandais en Ouganda suite aux combats au Rwanda
Libéria	650	aide aux victimes des combats réfugiés dans les pays limitrophes
Malawi	1.210	aide aux 900.000 réfugiés mozambicains
Mozambique	215	lutte contre l'épidémie de choléra dans la province du Zambèze
Angola	100	aide aux populations victimes du conflit et de la sécheresse dans le sud du pays

(*) en 1000 écus.

AU JOUR LE JOUR

■ 1 janvier

Media - Entrée en application du programme stratégique MEDIA proposé par la Commission pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle communautaire.

■ 4 janvier

Golfe - Réunion à Luxembourg sous la présidence de Jacques Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, d'un Conseil extraordinaire des Affaires Générales consacré à un examen de la situation dans le Golfe.

Pac - Réunion préliminaire de la Commission afin de proposer dans un premier rapport d'orientation une réforme radicale de la politique agricole commune (PAC).

■ 7 janvier

Golfe - Refus du ministre des Affaires étrangères d'Irak de se rendre à Luxembourg pour rencontrer la troïka européenne (Jacques Poos, Gianni De Michelis et Hans van den Broeck), après son entretien à Genève avec James Baker, Secrétaire d'Etat américain.

■ 8 janvier

Union politique - Ouverture à Bruxelles des travaux concernant la Conférence intergouvernementale sur l'Union politique.

URSS - Envoi de parachutistes soviétiques dans huit républiques.

■ 10 janvier

Huile - Décision importante de la Commission en matière d'application des règles CEE de concurrence dans le secteur automobile. Les firmes automobiles peuvent imposer des normes de qualité pour les lubrifiants utilisés dans leur réseau de distribution.

■ 11 janvier

Pays baltes - Déclaration des Douze exhortant les autorités soviétiques à renoncer à tout acte d'intimidation dans les pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie).

■ 14 janvier

Golfe - Après l'échec de la rencontre Saddam Hussein - Perez De Cuellar, les Douze estiment que les conditions ne sont pas réunies pour lancer une initiative européenne.

■ 17 janvier

Guerre - Les forces internationales, en vertu des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, déclenchent l'offensive „pour la libération du Koweït”. Monsieur Jacques Poos, en tant que Président du Conseil, est averti par téléphone de la Maison Blanche.

La Présidence du Conseil exprime son profond regret devant le recours à la force mais estime que la Communauté européenne et ses Etats membres n'ont ménagé aucun effort pour rendre possible une solution pacifique.

Diplomatie - Les ministres des Affaires étrangères des Douze réunis à Paris confirment leur position notamment leur engagement en vue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Ils entendent élaborer „un concept global” pour leurs relations avec les pays de la région.

■ 18 janvier

Victimes - La Commission décide l'ouverture d'un crédit d'aide humanitaire (7,5 millions d'écus) en faveur des populations victimes de la guerre du Golfe.

■ 20 janvier

Agriculture - Réunion des dix-sept Commissaires européens en séminaire pour mettre au point leur conception de la réforme de la Politique agricole commune (PAC).

■ 22 janvier

URSS - Annonce du ralentissement des procédures d'octroi de l'aide financière à l'URSS en signe de protestation contre la répression dans les Républiques baltes.

■ 25 janvier

GATT - Le commissaire européen en charge des relations extérieures, M. Frans Andriessen, rencontre en Uruguay les ministres latino-américains afin de tenter de sauver les négociations du GATT.

■ 28 janvier

UEM - Ouverture à Bruxelles des travaux de la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire.

PROGRAMME MEDIA : ÇA TOURNE !

Marché relativement petit de 25 milliards d'écus dans la CE, le secteur audiovisuel est en pleine croissance et devrait atteindre les 35 milliards à la fin de la décennie. Face à ce boom, l'industrie audiovisuelle européenne est fragile et trop faible. L'offre ne peut répondre à la demande et les portes sont grandes ouvertes aux productions américaines ou japonaises. Pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle européenne, la Commission avait lancé le programme MEDIA. MEDIA désigne officiellement les „Mesures pour Encourager le Développement de l'Industrie Audio-visuelle”. Après une phase de consultation des milieux professionnels en 1987 et une phase d'expériences-pilotes de 1988 à 1990, MEDIA entre maintenant dans une phase principale et va tour-

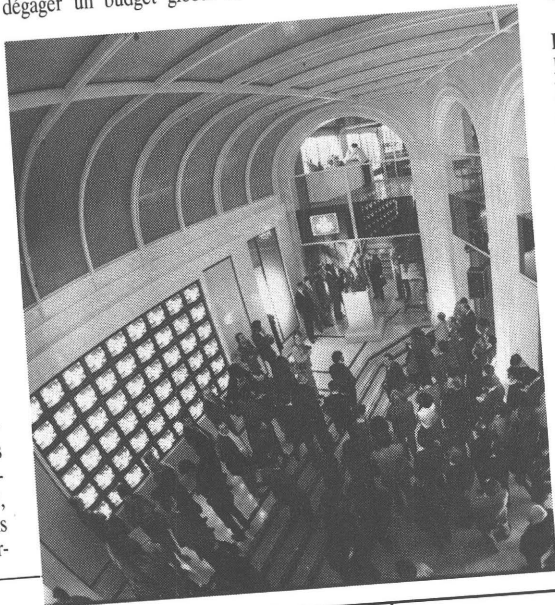
ner à plein régime. Sur proposition de la Commission, le Conseil des Ministres a en effet décidé en décembre dernier de dégager un budget global de

200 millions d'écus pour 5 ans, à partir de 1991. La participation de MEDIA au programme Eureka-audiovisuel * a également été confirmée. MEDIA

continuera à fonctionner par une série de groupes coordonnés spécialisés*, autour de quatre grands axes de travail : distribution, production, formation et financement.

Distribution

Le budget prévu pour l'aide à la distribution est de 85 millions d'écus. Sont concernées la distribution dans les salles de cinéma (coordination par EFDO*), la promotion des films européens, au sein et en dehors de la Communauté, la distribution en cassettes vidéo (action EVE*) et le soutien au multilinguisme des programmes européens (BABEL*). Autre objectif : soutien à la diffusion de productions indépendantes en salles et à la télévision par le renforcement de l'action EURO-AIM*, structure de services qui organise la présence





Organisée par le Bureau en Belgique de la Commission, la réunion de l'ensemble des EURO INFO CENTRES (réseau au service des entreprises) belges s'est tenue pour la première fois à Bruxelles, le 5 février, dans les locaux de la Commission en présence de M. A. Cardoso e Cunha, Commissaire européen, de Madame A.-M. Lizin, Secrétaire d'Etat à l'Europe 1992, de M. H. von Moltke, directeur général de la DG XXIII chargé notamment de la Politique d'entreprise, de M. J.-P. Haber, chef de projet „EIC”, et des représentants de tous les EURO INFO CENTRES répartis sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Disposant d'une documentation communautaire constamment mise à jour, de l'accès aux principales données de la Commission, les EIC constituent le partenaire idéal des entreprises désireuses de tirer au mieux partie de l'achèvement du marché intérieur.

•••
le XXIIIe Rapport général sur l'activité des Communautés européennes 1989.
Luxembourg, Office des publications officielles, 1990, 339 p. 20 écus.

Consommateurs – Droit de choisir et impulsion économique, tel est le thème central du livre d'E. Lawlor qui reprend de manière détaillée les objectifs de la politique européenne des consommateurs dans le cadre du marché interne, sans négliger le rôle des consommateurs.

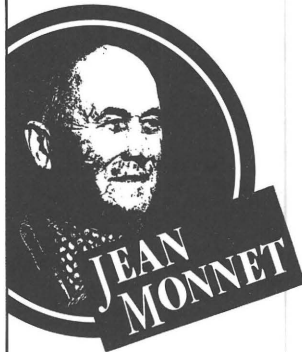
E. Lawlor, Droit de choisir et impulsion économique, deuxième édition, Commission des Communautés européennes, Document, 1990, 83 p., ECU 8.

Environnement – Dans la série Documentation européenne, et dans le cadre de l'objectif 1992, est paru un numéro sur la protection de l'environnement dans la Communauté européenne. Il contient l'ensemble des raisons qui conduisent la Commission à se préoccuper chaque jour davantage de l'environnement. *La politique de l'environnement dans la Communauté européenne, Série Documentation européenne, n°5/1990, quatrième édition, 60 p.*

Energie et opinions européennes

– A l'initiative de la Direction Générale de l'Energie, les résultats de l'enquête d'opinion sur les questions relatives à l'énergie (1989) ont été publiés dans un document récapitulatif. *L'opinion européenne et les questions énergétiques en 1989, Commission des Communautés européennes, DG XVII, 111 p., Rue de la Loi, 200, 1049 Bruxelles.*

Je ne suis pas optimiste, je suis déterminé.



AGENDA

- 11.3 : ECSEDI Bruxelles
- 12.3 : „KTA Hoboken” – „Christelijke Beweging voor Vrouwen uit de Midden-groepen”
- 13.3 : ECSEDI Bruxelles

- 14.3 : ECSEDI Bruxelles
- 15.3 : „Hoger Technisch Instituut H. Hart Heverlee” – „Gemeenteschool Borgt”
- 18.3 : „Hoger Technisch Instituut H. Hart Heverlee”
- 19.3 : „Normaalschool St.-Niklaas”
- 20.3 : „Sancta Maria Instituut Zaventem” – „Koninklijke Belgische Touring Club” – „Strategisch Plan Kempen”
- 21.3 : „Hoger Technisch Instituut H. Hart Heverlee”
- 22.3 : „Onze-Lieve-Vrouw Presentatie Lokeren”
- 26.3 : „Normaalschool St.-Niklaas”
- 27.3 : „Vrije Basisschool Koksijde”

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes. 99, rue Joseph II 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos
p. 1 : Photo news
p. 2 : CE
p. 5 : T. Dauwe
p. 6-7 : Gamma
p. 8 : Trames

•••
groupée de producteurs indépendants sur les marchés internationaux et leur apporte conseil.

Production

75 millions d'écus sont prévus pour améliorer les conditions de production. Le „European SCRIPT fund” travaille sur le développement de scénarios et l'aide à la pré-production tandis que CARTOON* doit permettre de renforcer les capacités européennes de production de films d'animation. L'exploitation des nouvelles technologies audiovisuelles est prévue dans le cadre de la collaboration avec Eureka-audiovisuel.

MEDIA ne néglige pas l'exploitation du patrimoine des archives audiovisuelles. A ce propos, la structure MAP-TV* du programme MEDIA a reçu le 25 janvier le label Eureka-audiovisuel. C'est là la première réalisation concrète de la synergie entre MEDIA et Eureka-audiovisuel : l'objectif est de

valoriser la mémoire collective européenne par la réédition et la rediffusion d'œuvres archi-vées, dans l'optique de développer un véritable second marché des productions.

Formation

La formation technique des professionnels européens de l'audiovisuel est déjà très répandue mais MEDIA a tenu à améliorer leurs compétences en matière de gestion économique et commerciale. MEDIA intensifiera la collaboration avec les entrepreneurs de l'audiovisuel (EAVE*) et avec les centres de perfectionnement regroupés au sein de la MEDIA Business School. 15 millions d'écus sont prévus pour ces volés formation.

Financement

10 millions d'écus sont prévus pour mobiliser et stimuler des investisseurs (tels que MEDIA-venture*). 15 millions supplémentaires iront au développement du potentiel des pays à

faible capacité de production audiovisuelle (par exemple ceux dont l'aire géographique ou linguistique est restreinte).

(* Liste des coordonnateurs des projets MEDIA

- (adresses disponibles auprès du programme MEDIA, DG X, Commission des Communautés Européennes, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles)
- EFDO-European Film Distribution Office
 - EVE-Espace Vidéo Européen
 - BABEL-Broadcasting Across the Barriers of European Language
 - EURO Aim – Organisation européenne pour un marché de l'audiovisuel indépendant
 - Club d'Investissement MEDIA pour les Technologies Avancées
 - European SCRIPT Fund
 - CARTOON – Association Européenne du Film d'Animation
 - MAP – TV – Mémoire – Archives – Programmes

- EAVE – Les Entrepreneurs de l'Audiovisuel Européen
- Media Business School
- MEDIA Venture – Fonds de Capital à Risque
- Euro Média Garantie

(**) EUREKA – Audiovisuel a été lancé le 2 octobre 1989 par la Commission et 26 Etats européens.